

**DÉCLARATION DES PLUS-VALUES LATENTES, DES CRÉANCES TROUVANT LEUR ORIGINE DANS UNE CLAUSE DE COMPLÉMENT DE PRIX ET DES PLUS-VALUES EN REPORT D'IMPOSITION EN CAS DE TRANSFERT DU DOMICILE FISCAL HORS DE FRANCE  
(« EXIT TAX »)**

**DÉCLARATION À SOUSCRIRE AU TITRE DU TRANSFERT DU DOMICILE FISCAL INTERVENU EN 2014**

Abréviations utilisées : PV / MV : plus-values / moins-values ;  
CGI : Code Général des Impôts ; IR : impôt sur le revenu

**Important** : conservez une copie de cette déclaration, elle est indispensable pour effectuer le suivi ultérieur de votre imposition

**DESIGNATION DU DÉCLARANT (OU DES DÉCLARANTS EN CAS DE COUPLE MARIÉ/PACSÉ)**

Déclarant 1

Déclarant 2

Nom(s) et prénom(s)

Numéro fiscal

Date de naissance

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Adresse du domicile fiscal en France avant le transfert

Numéro et rue

Code postal et ville

Adresse du domicile fiscal hors de France

Numéro et rue

Code postal et ville

Pays

Date du transfert du domicile fiscal hors de France

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

**VOTRE SITUATION**

Cochez la ou les case(s) correspondant à votre situation :

- A  Vous avez transféré en 2014 votre domicile fiscal hors de France dans un État membre de l'UE, en Islande ou en Norvège.
- B  Vous avez transféré en 2014 votre domicile fiscal hors de France dans un État autre qu'un État membre de l'UE, l'Islande ou la Norvège et vous demandez le bénéfice du sursis de paiement sur option.
- C  Vous avez transféré en 2014 votre domicile fiscal hors de France dans un État autre qu'un État membre de l'UE, l'Islande ou la Norvège et vous n'optez pas pour le sursis de paiement sur option.
- D  Vous avez transféré votre domicile fiscal hors de France pour des raisons professionnelles.

**ÉLÉMENTS ÉVENTUELLEMENT JOINTS À VOTRE DÉCLARATION N° 2074-ETD**

Déclarations n° 2042 et 2042 C des revenus 2014

Déclaration de suivi n° 2074-ETS3

**SIGNATURE DU DÉCLARANT**

Téléphone : \_\_\_\_\_

À \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_

Mél : \_\_\_\_\_

Signature :

# 1 RÉCAPITULATIF DU MONTANT DES PERTES ANTÉRIEURES REPORTABLES

	2004	2005	2006	2007	2008
100 Rappel des moins-values antérieures non imputées au 1.1.2014					
	2009	2010	2011	2012	2013

# 2 DÉTERMINATION DES PLUS-VALUES LATENTES SUR DROITS SOCIAUX, VALEURS MOBILIÈRES, TITRES OU DROITS S'Y RAPPORTANT

## 200 Plus-values latentes constatées sur droits sociaux, valeurs mobilières, titres ou droits, hors titres de PME détenus par les dirigeants partant à la retraite

201 Désignation des titres (si l'acquisition précède le 01/01/1979, précisez la modalité de détermination du prix d'acquisition des titres cotés)

Titres A \_\_\_\_\_  
Titres B \_\_\_\_\_

## 202 Détermination de la valeur des droits sociaux, valeurs mobilières, titres ou droits à la date du transfert du domicile fiscal

	Titres A		Titres B	
	F	I	F	I
203 Nature des titres : entourez F = fongibles ; I = individualisables				
204 Nombre de titres détenus à la date du transfert				
205 Valeur unitaire des titres à la date du transfert				
206 Valeur globale : ligne 204 x ligne 205				

## 207 Détermination du prix ou de la valeur d'acquisition des droits sociaux, valeurs mobilières, titres ou droits

208 Prix/valeur unitaire ou prix moyen pondéré d'acquisition des titres : cf. notice (si les titres sont individualisables et ont été acquis à des prix différents, n'indiquez aucun prix unitaire)		
209 Montant global du prix ou de la valeur d'acquisition (cf. notice)		
210 Frais d'acquisition des titres		
211 Prix de revient : ligne 209 + ligne 210		
212 Plus-value latente : ligne 206 – ligne 211. En cas résultat négatif, inscrivez 0		
213 Total des plus-values latentes brutes : total de la ligne 212		À reporter ligne 261

## 215 Calcul de l'abattement pour durée de détention des titres et détermination de la plus-value nette

216 Cochez le ou les types d'abattement qui s'appliquent à chaque plus-value latente (cf. notice)

La plus-value latente sur les titres A est diminuée :

de l'abattement de droit commun

de l'abattement renforcé

La plus-value latente sur les titres B est diminuée :

de l'abattement de droit commun

de l'abattement renforcé

## 217 Si application de l'abattement de droit commun : calcul

217a Répartition du nombre de titres éligibles à l'abattement de droit commun en fonction de leur durée de détention au jour du transfert

Durée de détention : titres A			Durée de détention : titres B		
8 ans et plus	Au moins 2 ans mais moins de 8 ans	Moins de 2 ans	8 ans et plus	Au moins 2 ans mais moins de 8 ans	Moins de 2 ans

217b Répartition de la plus-value latente en fonction de la durée de détention des titres :

- les titres sont fongibles : pour chaque « colonne » = (ligne 212 / ligne 204) x ligne 217a
- les titres sont individualisables : plus-value exacte par période d'acquisition (cf. notice)

--	--	--	--	--	--

217c Montant de l'abattement de **droit commun** pour chaque durée de détention (par colonne : ligne 217b x pourcentage d'abattement)

65%	50%	0%	65%	50%	0%
		zéro			zéro

217d Plus-value latente diminuée de l'abattement, répartie par durée de détention des titres : ligne 217b – ligne 217c

--	--	--	--	--	--

217e Plus-value latente après abattement : total de la ligne 217d

--	--

217f Total global des plus-values après abattement

--

À reporter ligne 262

## 218 Si application de l'abattement renforcé : calcul

218a Répartition du nombre de titres éligibles à l'abattement renforcé en fonction de leur durée de détention au jour du transfert

Durée de détention : titres A				Durée de détention : titres B			
8 ans et plus	Au moins 4 ans mais moins de 8 ans	Au moins 1 an mais moins de 4 ans	Moins de 1 an	8 ans et plus	Au moins 4 ans mais moins de 8 ans	Au moins 1 an mais moins de 4 ans	Moins de 1 an

Répartition de la plus-value latente en fonction de la durée de détention des titres :

- les titres sont fongibles : pour chaque « colonne » = (ligne 212 / ligne 204) x ligne 218a
- les titres sont individualisables : plus-value exacte par période d'acquisition (cf. notice)

--	--	--	--	--	--	--	--

218c Montant de l'abattement **renforcé** pour chaque durée de détention (par colonne : ligne 218b x pourcentage d'abattement)

85%	65%	50%	0%	85%	65%	50%	0%
			zéro				zéro

218d Plus-value latente diminuée de l'abattement, répartie par durée de détention des titres : ligne 218b – ligne 218c

--	--	--	--	--	--	--	--

218e Plus-value après abattement : total de la ligne 218d

--	--

218f Total global des plus-values après abattement

--

À reporter ligne 262

## 230 Plus-values latentes constatées sur titres de PME détenus par les dirigeants partant à la retraite

231 Date à laquelle vous avez fait valoir vos droits à la retraite

/	/
---	---

232 Dénomination et adresse de la société

Titres A \_\_\_\_\_

Titres B \_\_\_\_\_

## 233 Détermination de la valeur des titres à la date du transfert du domicile fiscal

234 Nature des titres : entourez F = fongibles, I = individualisables

Titres A		Titres B	
F	I	F	I

235 Nombre de titres détenus à la date du transfert

--	--

236	Valeur unitaire des titres à la date du transfert		
237	Valeur globale : ligne 235 x ligne 236		
<b>238</b>	<b>Détermination du prix ou de la valeur d'acquisition des titres</b>		
239	Prix/valeur unitaire ou prix moyen pondéré d'acquisition des titres (si les titres sont individualisables et ont été acquis à des prix différents, n'indiquez aucun prix unitaire).		
240	Montant global du prix ou de la valeur d'acquisition (cf. notice)		
241	Frais d'acquisition des titres		
242	Prix de revient : ligne 240 + ligne 241		
<b>243</b>	<b>Plus-value latente</b> : ligne 237 – ligne 242. En cas de résultat négatif, inscrivez zéro.		
<b>244</b>	<b>Total des plus-values latentes brutes</b> : total de la ligne 243		

**À reporter ligne 261**

**245 Calcul des abattements en matière d'impôt sur le revenu et détermination de la plus-value nette**

	Titres A	Titres B
246	Plus-value latente après abattement fixe de 500 000€ : ligne 243 - 500 000€. Si résultat négatif, indiquez 0.	

247 Répartition du nombre de titres en fonction de leur durée de détention au jour du transfert

Titres A				Titres B			
Plus de 8 ans	Au moins 4 ans mais moins de 8	Plus de 1 an mais moins de 4 ans	Moins de 1 an	Plus de 8 ans	Au moins 4 ans mais moins de 8	Plus de 1 an mais moins de 4 ans	Moins de 1 an

248 Répartition de la plus-value latente après abattement fixe en fonction de la durée de détention des titres :

- les titres sont fongibles : pour chaque « colonne » = (ligne 246 / ligne 235) x ligne 247
- les titres sont individualisables : plus-value exacte par période d'acquisition (cf. notice)

--	--	--	--	--	--	--	--

249 Montant de l'abattement **renforcé** pour chaque durée de détention (par colonne : ligne 248 x pourcentage d'abattement)

85%	65%	50%	0%	85%	65%	50%	0%
			zéro				zéro

250 Plus-value latente diminuée de l'abattement, répartie par durée de détention des titres : ligne 248 – ligne 249

--	--	--	--	--	--	--	--

251	Plus-value après abattement		
-----	-----------------------------	--	--

252	<b>Total global des plus-values après abattement</b>	
-----	--	--

**À reporter ligne 262**

**260 Récapitulatif des plus-values latentes calculées**

261	Total des plus-values brutes	Ligne 213	+	Ligne 244	=	Total		
262	Total des plus-values nettes	Ligne 217-f	+	Ligne 218-f	+	Ligne 252	=	Total

**Reportez** les montants de la colonne « total » de la manière suivante :

- si vous ne bénéficiez pas du sursis de paiement automatique et ne sollicitez pas un sursis de paiement sur option
  - ligne 261 : au cadre 6, ligne 611
  - ligne 262 : au cadre 6, ligne 601
- si vous bénéficiez du sursis de paiement automatique ou si vous demandez le bénéfice du sursis sur option
  - ligne 261 : au cadre 7, ligne 721
  - ligne 262 : au cadre 7, ligne 711

### 3 CRÉANCES TROUVANT LEUR ORIGINE DANS UNE CLAUSE DE COMPLÉMENT DE PRIX

300 Désignation (nom, adresse) de la société dont l'activité est le support de la clause de complément de prix

Créance A \_\_\_\_\_  
 Créance B \_\_\_\_\_  
 Créance C \_\_\_\_\_

	Créance A	Créance B	Créance C
301 Date de la cession à l'origine de la créance			
302 Date de l'échéance de la clause de complément de prix			
303 Nombre de compléments de prix à percevoir (cf. notice)			
304 Valeur de la créance à la date du transfert			
305 Total des créances			

**Total à reporter :**

- au cadre 6, ligne 602 si vous ne bénéficiez pas du sursis de paiement automatique et ne sollicitez pas le sursis de paiement sur option ;  
 - au cadre 7, ligne 712 si vous bénéficiez du sursis de paiement automatique ou si vous demandez à bénéficier du sursis de paiement sur option.

### 4 PLUS-VALUES EN REPORT D'IMPOSITION

#### 400 Plus-values placées en report d'imposition à la suite d'un échange réalisé avant le 01/01/2000

	Désignation de la société dont les titres ont été remis lors de l'échange			Désignation de la société dont les titres ont été reçus lors de l'échange		
	Titres A	Titres B	Titres C	Titres A	Titres B	Titres C
Titres A	_____			_____		
Titres B	_____			_____		
Titres C	_____			_____		
401 Date de l'échange						
402 Nature de l'échange						
403 Nombre de titres reçus lors de l'échange que vous détenez à la date du transfert						
404 Montant de la plus-value en report à la date du transfert : cf. notice						
405 Total						

**À reporter ligne 451**

#### 410 Plus-values réalisées avant le 01/01/2006 placées en report d'imposition à la suite d'un réinvestissement du produit de cession des titres dans une société nouvelle non cotée

	Désignation de la société bénéficiaire du réinvestissement			Désignation de la société bénéficiaire du réinvestissement en cas de prorogation du report d'imposition		
	Titres A	Titres B	Titres C	Titres A	Titres B	Titres C
Titres A	_____			_____		
Titres B	_____			_____		
Titres C	_____			_____		
411 Date de la cession au titre de laquelle la plus-value a été placée en report d'imposition						
412 Nombre de titres reçus lors du réinvestissement que vous détenez à la date du transfert						
413 Montant de la plus-value en report à la date du transfert : cf. notice						
414 Total						

**À reporter ligne 451**

**420 Plus-values placées en report d'imposition à la suite d'un apport de créances représentatives d'un complément de prix à recevoir en exécution d'une clause d'indexation**

	Désignation de la société bénéficiaire de l'apport		
Désignation de la société dont l'activité est le support de la clause de complément de prix	_____		
Titres A _____	_____		
Titres B _____	_____		
Titres C _____	_____		
	Titres A	Titres B	Titres C
421 Date de l'apport de la créance			
422 Nombre de titres reçus lors de l'apport de la créance que vous détenez à la date du transfert			
423 Montant de la plus-value en report à la date du transfert : cf. notice			
424 Total			

**À reporter ligne 451**

**430 Plus-values en report d'imposition à la suite d'un apport de titres réalisé à compter du 14/11/2012 à une société soumise à l'impôt sur les sociétés contrôlée par l'apporteur (article 150-0 B ter du CGI)**

	Désignation des titres reçus en contrepartie de l'apport (titres de la société bénéficiaire de l'apport)		
Désignation des titres apportés à la société bénéficiaire	_____		
Titres A _____	_____		
Titres B _____	_____		
Titres C _____	_____		
	Titres A	Titres B	Titres C
431 Date de l'apport initial			
432 Nombre de titres reçus en contrepartie de l'apport que vous détenez à la date du transfert			
433 Montant de la plus-value en report à la date du transfert : cf. notice		+	
434 Total			
435 Montant de l'abattement pour durée de détention (de droit commun et renforcé) correspondant à la plus-value de la ligne 433 : cf. notice		+	
436 Total			

**À reporter ligne 451**

**À reporter ligne 611 si vous ne sollicitez pas le sursis de paiement sur option, ou ligne 721 si vous bénéficiez du sursis de paiement automatique ou sollicitez le sursis sur option**

**440 Plus-values placées en report d'imposition à la suite d'un ou plusieurs réinvestissements du produit de cession des titres dans une société (article 150-0 D bis du CGI en vigueur jusqu'au 31.12.2013)**

	Désignation de la ou des sociétés bénéficiaires du réinvestissement (si réinvestissement(s) réalisé(s) à la date du transfert)		
Désignation de la société dont les titres ont été cédés	_____		
Titres A _____	_____		
Titres B _____	_____		
Titres C _____	_____		
	Titres A	Titres B	Titres C
441 Date de la cession pour laquelle la plus-value a été placée en report d'imposition			
442 Date du ou des réinvestissements (si réalisés à la date du transfert)			
443 Nombre de titres reçus lors du ou des réinvestissements que vous détenez à la date du transfert (cf. notice)			
444 Montant de la plus-value en report à la date du transfert			
445 Total			

**À reporter ligne 452**

**450 Récapitulatif des plus-values en report d'imposition devenues imposables du fait du transfert**

Total des PV en report, sauf plus-values de l'article 150-0 D bis du CGI

451	Ligne 405	+	Ligne 414	+	Ligne 424	+	Ligne 434	=	Total
	<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>
									Total
452	<b>Total des plus-values article 150-0 D bis du CGI:</b> report de la ligne 445								<input type="text"/>

**Les totaux des lignes 451 et 452 sont à reporter ensemble :**

- au cadre 5, si entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le jour de votre transfert de domicile fiscal, vous avez réalisé des opérations sur valeurs mobilières, droits sociaux ou titres assimilés.
- au § 460, colonne 1 dans le cas contraire.

**460 Imputation des pertes antérieures : cf. notice**

	Colonne 1 : report des lignes	Colonne 2 : imputation éventuelle des pertes antérieures	Colonne 3 : Plus-value nette
461 PV en report autres que PV de l'article 150-0 D bis (report du total de la ligne 451)	<input type="text"/>	- <input type="text"/>	= <input type="text"/>
462 PV en report de l'article 150-0 D bis (report de la ligne 452)	<input type="text"/>	- <input type="text"/>	= <input type="text"/>

**Report des montants de la colonne 3 :**

- si vous ne bénéficiez pas du sursis de paiement automatique et ne sollicitez pas un sursis de paiement sur option :
  - ligne 461 : au cadre 6, ligne 603
  - ligne 462 : au cadre 6, ligne 604
- si vous bénéficiez du sursis de paiement automatique ou si vous demandez à bénéficier du sursis de paiement sur option :
  - Ligne 461 : au cadre 7, ligne 713
  - Ligne 462 : au cadre 7, ligne 714

**5 DÉTERMINATION DES PLUS-VALUES NETTES EN REPORT D'IMPOSITION ET DES PLUS-VALUES DE L'ANNÉE**

(Si vous avez réalisé des plus ou moins-values sur valeurs mobilières, droits sociaux ou titres assimilés entre le 1/1/2014 et la date du transfert de votre domicile fiscal)

**500 Étape 1 : report de l'ensemble des résultats de l'année**

	Gain	Perte
Report de la...		
501 Ligne 451 (Exit tax : PV en report autres que PV art. 150-0 D bis)	<input type="text"/>	
502 Ligne 452 (Exit tax : PV art. 150-0 D bis)	<input type="text"/>	
503 Plus ou moins-values de l'année imposables au barème de l'IR	<input type="text"/>	<input type="text"/>
504 Clôture de PEA : gains imposables au taux de 19%	<input type="text"/>	<input type="text"/>
505 Clôture de PEA : gains imposables au taux de 22,5%	<input type="text"/>	<input type="text"/>
506 Complément de prix reçu en 2014 afférent à des titres dont la plus-value de cession a bénéficié de la mise en report de l'article 150-0 D bis	<input type="text"/>	
507 Plus-value de l'article 150-0 D bis dont le report a expiré en 2014 antérieurement au transfert de domicile fiscal	<input type="text"/>	
508 Gains de levée d'option	<input type="text"/>	
509 Gains issus de BSPCE	<input type="text"/>	
510 <b>Total</b>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

**Deux cas :**

- Total « gain » supérieur à total « perte » : passez à l'étape 2.
- Total « gain » inférieur à total « perte » : remplissez la ligne 515

	Report ligne 510 colonne « perte »	Report ligne 510 colonne « gain »	Total
515 Détermination de la perte de l'année	<input type="text"/>	- <input type="text"/>	= <input type="text"/>

**Total à reporter ligne 3VH de la déclaration des revenus n°2042 de l'année 2014**

520 **Étape 2 : compensation entre les gains et les pertes** (uniquement si à la ligne 510 le total des gains est supérieur au total des pertes)  
**Pour remplir ce tableau reportez-vous à la notice**

**Phase 1** : compensation entre les gains et les pertes de l'année (colonnes A à C)

**Phase 2** : imputation des pertes antérieures en cas de gains déterminés colonne C

	Colonne A : report des gains de la...		Colonne B (ventilation des pertes de l'année)	=	Colonne C (col. A - col. B)		Colonne D Imputation des pertes antérieures	=	Colonne E (col C - col D)
521	... Ligne 501			=		-		=	
522	... Ligne 502			=		-		=	
523	... Ligne 503			=		-		=	
524	... Ligne 504			=		-		=	
525	... Ligne 505			=		-		=	
526	... Ligne 506			=		-		=	
527	... Ligne 507			=		-		=	
528	... Ligne 508			=		-		=	
529	... Ligne 509			=		-		=	

Les résultats des colonnes C ou E sont à reporter au cadre 6 ou 7 de la présente déclaration pour les lignes 521 et 522 ou sur la déclaration n° 2042 ou 2042C déposée au titre des revenus 2014 pour les lignes 523 à 529 conformément aux indications disponibles dans la notice.

**5bis RÉCAPITULATIF DES PERTES REPORTABLES À LA SUITE DE VOTRE DÉPART DE FRANCE**

	2005	2006	2007	2008	2009
Reliquat des pertes antérieures et de l'année	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	2010	2011	2012	2013	2014
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

**6 RÉCAPITULATION DES PLUS-VALUES ET CRÉANCES IMPOSABLES LORSQUE VOUS NE BÉNÉFICIEZ PAS DU SURSIS DE PAIEMENT**

600	<b>Plus-values et créances imposées à l'impôt sur le revenu</b>		
601	<b>Plus-values latentes</b> : report du total de la ligne 262	+	<input type="text"/>
602	<b>Créances trouvant leur origine dans une clause de complément de prix</b> : report de la ligne 305	+	<input type="text"/>
603	<b>Plus-values autres que PV article 150-0 D bis dont le report d'imposition a expiré lors du transfert</b> : report de la colonne 3 de la ligne 461 ou de la colonne C ou E de la ligne 521	+	<input type="text"/>
604	<b>Plus-values article 150-0 D bis dont le report d'imposition a expiré lors du transfert</b> : report de la colonne 3 de la ligne 462 ou de la colonne C ou E de la ligne 522	+	<input type="text"/>
605	<b>Total</b>	=	<input type="text"/>

À reporter sur la déclaration n°2042 C de l'année 2014 ligne 3WB

**610 Plus-values et créances imposées aux prélèvements sociaux**

611	Base imposable	Ligne 605	-	Ligne 601	+	Ligne 261	+	Ligne 436	-	Ligne 604	=	Total
		<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>

À reporter sur la déclaration n°2042 C de l'année 2014 ligne 3WD



**7 RÉCAPITULATION DES PLUS-VALUES ET CRÉANCES LORSQUE L'IMPOSITION FAIT L'OBJET D'UN SURSIS DE PAIEMENT**

**700 Plus-values et créances faisant l'objet du sursis de paiement automatique ou sur option**

701 **Votre situation vis-à-vis du sursis de paiement** : cochez la case correspondante (cf. notice page 4) :

Je bénéficie du sursis de paiement automatique

Je demande à bénéficier du sursis de paiement sur option

710 Vos plus-values et créances en sursis de paiement imposées au barème de l'IR

711 **Plus-values latentes** : report du total de la ligne 262

712 **Créances trouvant leur origine dans une clause de complément de prix** : report de la ligne 305.

+

713 **Plus-values autres que plus-values article 150-0 D bis dont le report d'imposition a expiré lors du transfert** : report de la colonne 3 de la ligne 461 ou de la colonne C ou E de la ligne 521 selon le cas

+

714 **Plus-values article 150-0 D bis dont le report d'imposition a expiré lors du transfert** : report de la colonne 3 de la ligne 462 ou de la colonne C ou E de la ligne 522 selon le cas

+

715 Total

=

À reporter sur la déclaration n° 2042 C de l'année 2014 ligne 3WA

720 Vos plus-values et créances imposées aux prélèvements sociaux et dont l'impôt est placé en sursis de paiement

721 Base imposable  Ligne 715 -  Ligne 711 +  Ligne 261 +  Ligne 436 -  Ligne 714 =  Total

À reporter sur la déclaration n° 2042 C de l'année 2014 ligne 3WM

**730 Cadre réservé au sursis de paiement sur option**

**731 Demande de sursis de paiement sur option**

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

demeurant à \_\_\_\_\_

demande à bénéficier d'un sursis de paiement pour l'impôt sur le revenu et les prélèvements sociaux afférents aux bases imposables mentionnées respectivement aux lignes 715 et 721, et ce jusqu'à la réalisation d'un événement mettant fin à ce sursis.

Le : .....

Signature :

**732 Désignation du représentant en France**

Nom, prénoms ou dénomination sociale \_\_\_\_\_

Adresse en France \_\_\_\_\_

Engagement du représentant (à compléter et à signer) : Je soussigné \_\_\_\_\_, agissant en qualité de (1) \_\_\_\_\_, accepte de représenter la personne désignée ci-dessus, dans les conditions prévues au V de l'article 167 bis du CGI.

Le \_\_\_\_\_ Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

(1) Indiquez la qualité du représentant s'il s'agit d'une personne morale (gérant, président directeur général...)

**733 Montant des garanties à constituer** (sauf si vous en êtes dispensé: cf. notice)

734 Garanties en matière de prélèvement sociaux : ligne 721 x taux applicable en matière de prélèvements sociaux lors du transfert

735 Garanties en matière d'impôt sur le revenu: ligne 715 x 30%

736 Total des garanties à constituer : ligne 734 + ligne 735